	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-197 R1	Diffusion : A	Date d'émission : 3 août 2005	Page : 1/1
Direction générale de l'aviation civile France **Edition du GSAC**	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		*Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais.* *Le texte français constitue la référence.*	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			

Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : **Sans objet**	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : **F-2004-197 édition originale**
Responsable de la navigabilité du matériel : **EUROCOPTER**	Type(s) de matériel(s) : **Hélicoptères AS 332 C, C1, L, L1 et AS 332 L2**
Certificat(s) de type n° **56** Fiche(s) de données n° **127**	
Chapitre ATA : **67**	Objet : **Commandes de vol rotor - Servocommande arrière**

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-197, qui est remplacée par la CN F-2005-137.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6125 du 27 juillet 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN urgente émise le 28 décembre 2004
Révision 1 : Dès réception à compter du 03 août 2005

n/CG